Lettre info n°8 - février 2016

Rencontres

Trois moments festifs ont permis aux Gravièrois de se retrouver pour terminer l'année 2015 et démarrer 2016.

- le 9 décembre 2015, un spectacle et un goûter ont été offerts aux enfants de la commune. La compagnie de la Tortue et Pat Decerf ont présenté « les animaux d'ici et d'ailleurs »
- Le 19 décembre 2015, le CCAS a offert un repas de Noël aux aînés de la commune. Ce fut, à la cantine de l'école un bon moment de convivialité et de régal grâce au repas préparé par le cuisinier, Jacques Vignault et servi par les conseillers.
- Le 12 janvier 2016, une centaine de personnes était présente dans la salle de la cantine pour la cérémonie des vœux. Madame le Maire a évoqué le bilan de l'année 2015
et présenté les projets et perspectives de travail pour 2016.

Projets en cours et à venir

Les logements du Roussillon réalisés par Ardèche Habitat devraient être occupés avant l'été.

Le site Internet de la commune devrait être opérationnel assez rapidement. Les artisans, entrepreneurs, professionnels du tourisme et propriétaires de gîtes de la commune qui souhaitent être signalés par un lien sur le site peuvent contacter la mairie.

L'élaboration du PCS (Plan Communal de Sauvegarde) est achevée. A l'heure actuelle, il a été envoyé à la Préfecture pour validation. –

Le réaménagement de la mairie au rez-de-chaussée dans les locaux laissés libres par l'école. Ceci permettra l'accès aux personnes à mobilité réduite.Une étude réalisée par PACT Habitat de l'Ardèche établira un diagnostic d'accessibilité pour l'ensemble des bâtiments communaux

Au fil des conseils municipaux

Certains tarifs ont été revus à la hausse :

– **École** : le prix du ticket de cantine passe de 2,80€ à 2,90€ dès janvier 2016 ; celui de la garderie reste inchangé.

– **Assainissement** : le forfait abonnement passe à 104,50€ TTC, la consommation à 0,66€/M3 TTC, le tarif du branchement reste fixé à 3600€ TTC.

– **Salle de Langlade** : les tarifs restent inchangés :

. location : 60€ pour les habitants de Gravières, 100€ pour les personnes extérieures
Lors de la location, 2 cautions sont demandées :
un chèque de 150€ restitué après état des lieux.
un de 30€ pour le ménage restitué si la salle est propre .
La salle est prêtée gracieusement aux associations gravièroises. Nous rappelons cependant, qu'il est nécessaire de laisser la salle et les sanitaires propres (sol balayé et lavé si besoin est) pour éviter de désagréables surprises.

– **Travaux** : suite aux intempéries de cet automne, divers travaux de voirie (Chastangs, Claparèdes de Barret, le Pradel et le Desteil..) restent à réaliser.

Nous vous rappelons que les murs situés au-dessus des voies communales sont à la charge des propriétaires.

Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes

Le Préfet proposait la fusion de 3 communautés de communes (Le Pays des Vans en Cévennes, Beaume-Drobie et les Gorges de l'Ardèche). Le Conseil municipal de Gravières s'est prononcé contre (8 voix contre, 1 pour, 1 abstention) ainsi que l'ensemble de la Communauté de Communes du Pays des Vans en Cévennes. Il n'y a donc pas de changement, ce qui n'empêchera pas de travailler ensemble et de mutualiser les moyens selon les besoins et les projets...

Par exemple, une convention vient d'être signée entre la communauté de communes du Pays des Vans en Cévennes et celle de Beaume-Drobie pour mutualiser le service du **Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)** existant sur la communauté de communes Beaume-Drobie. Cela répond notamment à la question de la mobilité professionnelle des familles.

L'animatrice du RAM, à mi-temps sur Les Vans et Lablachère, aura son bureau des Vans ,7 avenue Ferdinand Nadal, et assurera des permanences le jeudi et le vendredi.
Les missions du RAM sont les suivantes :

- Organiser des temps collectifs pour les assistantes maternelles.
- Mettre en place des actions de professionnalisation des assistantes maternelles.
- Assurer des permanences d'information pour les familles ou les personnes intéressées par les métiers de la petite enfance.
- Organiser des rendez-vous individualisés avec les familles pour les informer sur les différents modes de gardes (individuels et collectifs) et les actions de soutien de la parentalité.
- Centraliser toutes les demandes d'admissions en crèche (Rosières, Les Vans et Valgorge) et mettre en